

10  
PROGRAMME  
2013/2018

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

## DES AIDES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES POUR RÉDUIRE L'USAGE DES PHYTOSANITAIRES

**5 millions d'euros / an  
supplémentaires pour  
réduire l'utilisation  
des produits phytosanitaires  
sur le bassin  
Adour-Garonne !**

Le plan Écophyto est le plan national qui vise à réduire progressivement l'utilisation, la dépendance, les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques en France, tout en maintenant une agriculture économiquement performante.

Le nouveau plan Écophyto II réaffirme l'objectif de réduction de 50 % du recours aux produits phytosanitaires en France en dix ans.

Une première réduction de 25 % est visée à l'horizon 2020 puis une seconde de 25 % supplémentaires à l'horizon 2025 qui sera atteinte grâce à des mutations plus profondes.

Pour répondre à ces objectifs, l'Agence de l'eau Adour-Garonne soutient et accompagne les projets innovants et efficaces.



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

© M. B. / A. / G. / E. / P.



## Porteurs de projets de démarches collectives comprenant du conseil et de l'animation ou de projets collectifs d'innovation, vous pouvez présenter vos demandes pour 2017. L'aide de l'Agence est de 50% maximum

### NOS CONTACTS : les délégations territoriales de l'Agence :

#### ATLANTIQUE-DORDOGNE 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

4, rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98

#### et 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

94, rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01

#### ADOUR ET CÔTIERS 40 • 64 • 65

7, passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Adour & cotiers  
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99

#### GARONNE AMONT 12 • 30 • 46 • 48

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09

#### et 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

46, avenue du Général de Crouette  
31100 Toulouse  
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99

### Agence de l'eau Adour-Garonne

90, rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38  
Fax : 05 61 36 37 28  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



La lutte contre les pollutions diffuses, en particulier les phytosanitaires, constitue un enjeu majeur pour **la reconquête de la qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine** dans le bassin Adour-Garonne. L'action de l'agence de l'eau s'inscrit dans les priorités du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui demande de réduire la pression à la source, de limiter le transfert des éléments polluants et de cibler les actions de lutte en fonction des risques et des enjeux.

L'agence de l'eau Adour-Garonne s'engage ainsi depuis plusieurs années auprès des acteurs agricoles afin **d'améliorer les pratiques phytosanitaires et de faire évoluer les systèmes agricoles**. Elle soutient également les démarches visant à supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures.

L'Agence concentre la plus grande partie de ses moyens dans ce domaine sur les actions territorialisées, répondant à des enjeux locaux, avec comme priorités la préservation de la ressource pour les captages d'eau potable et la reconquête du bon état des cours d'eau dégradés.

### Les 5 M€ supplémentaires au titre d'Ecophyto II permettent d'intervenir sur l'ensemble du bassin et viennent s'ajouter aux financements déjà alloués par l'Agence sur ce sujet.

En 2017, l'agence de l'eau cofinance des projets au titre d'Ecophyto II via les appels à projets (AAP) régionaux des PDRR. En l'absence d'AAP en cours ou programmé, elle finance directement les actions de conseils et d'animation des projets collectifs ainsi que les projets collectifs d'innovation. Les financements de l'agence de l'eau s'inscrivent dans les stratégies des feuilles de route régionales.

### Qui sont les porteurs de projets ?

- Organismes de développement agricole (chambres d'agriculture, instituts techniques...)
- Groupes d'agriculteurs, GIEE, ...
- Acteurs des filières économiques agricoles (collecte, transformation, etc.)
- Autres...



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**  
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE